

L'Étincelle virtuelle est présentée par:



Mot de l'ACSIQ

Tarification et optimisation

Les administrations sont continuellement à la recherche de nouvelles sources de revenus pour éviter que seuls les citoyens aient à supporter tout le poids des dépenses municipales. Dans le même ordre d'idées, les directions de service de sécurité incendie, pour leur part, sont également à la recherche de nouvelles façons d'optimiser leurs opérations tout en permettant de réduire les coûts associés à leurs opérations. C'est dans cette optique d'efficience que la direction du service de sécurité incendie de Gatineau a analysé l'ensemble de ses opérations afin d'évaluer si l'imposition d'une tarification à certaines de ses activités pouvait répondre aux besoins des deux parties.

En analysant celles-ci, nous avons constaté que le service devait répondre à de nombreuses reprises pour des fuites de gaz et que ces interventions nécessitaient la présence de plusieurs appareils et souvent pour des périodes de temps relativement longues. C'est à partir de ce constat que nous avons proposé, lors de l'étude budgétaire, de tarifier les fuites de gaz causées par négligence suite aux travaux d'excavation des entrepreneurs. Cette avenue était fort simple à mettre en place puisque le service possédait déjà un règlement de tarification utilisé lors d'entraide, de fausses alarmes, de remplissages de cylindres, vente de panneaux incendie, etc.

Cependant, l'application de cette réglementation risquait de devenir difficile, à tout le moins arbitraire à gérer puisqu'il appartenait au gestionnaire responsable du service d'incendie de définir s'il y avait eu négligence ou non de l'entrepreneur dans la gestion de ses travaux.

Pour la direction, cette avenue n'était pas envisageable jusqu'à ce que nous sachions que les compagnies de gaz avaient l'obligation de compléter un formulaire sur les causes de la fuite et d'acheminer ledit rapport en question à la RBQ et à la CSST. Fort de cette information, nous avons demandé d'être en copie de ce rapport qui touche 7 aspects du travail exécuté. Ceux-ci sont :

Demande de localisation à info-excavation	Oui	Non
Travail hors de la zone localisée	Oui	Non
Localisation datant de plus de 30 jours	Oui	Non
Document sur les lieux de l'incident	Oui	Non
Intervention de colmatage	Oui	Non
Évacuation d'un bâtiment à vocation particulière	Oui	Non
Début des travaux avant la localisation	Oui	Non

En fonction du contenu du rapport, il devenait facile de déterminer s'il y avait eu négligence ou non. S'il y avait un crochet (✓) à la case du non, au niveau de la demande de localisation à info-excavation, la négligence de l'entrepreneur devenait facile à gérer.

Expérience de l'exercice

Le travail de collaboration entrepris avec la compagnie gazière avait comme objectif principal non pas d'ajouter une source de revenus additionnels à la municipalité, mais plutôt d'amener les entrepreneurs à des méthodes de travail plus sécuritaires évitant par la même occasion de générer les fuites en question. En 2013, le service a dû répondre à 44 fuites de gaz sur son territoire. De ces 44 fuites, 31 ont été facturées aux entrepreneurs fautifs pour un total de plus de 70 000\$. Il est évident que l'administration municipale avait été avisée que ces revenus additionnels ne seraient pas nécessairement récurrents puisque les entrepreneurs, après réception de quelques factures relativement salées, allaient prendre les mesures appropriées pour éviter ces facturations. Force est de constater que ceux-ci ont probablement appris puisque pour les 8 premiers mois de 2014, le service n'a eu à répondre qu'à 13 fuites de gaz dont uniquement 6 sont facturables.

Nous sommes conscients que ce ne sont pas toutes les municipalités qui sont couvertes par un réseau gazier important comme c'est le cas à Gatineau. Cependant, ce travail de collaboration entre l'entreprise privée de service public et le service d'incendie a permis de réduire de façon importante les risques d'incidents pouvant occasionner des pertes de vies, des pertes matérielles et très souvent des évacuations de résidences pour des périodes souvent beaucoup trop longues pour les gens impliqués.

André Bonneau
Vice-président

Offre d'emploi

La Ville de Salaberry-de-Valleyfield est à la recherche d'un Chef d'unité opérations pour son Service incendie

Sous la responsabilité du directeur du service, le chef de l'unité opérations est responsable de la planification, de l'organisation, du contrôle de toutes les activités opérationnelles et administratives de l'unité et de la supervision de quatre chefs aux opérations, huit capitaines, seize pompiers permanents à temps complet et plus d'une trentaine de pompiers temporaires et à temps partiel.

Pour consulter l'offre complète, [cliquez ici!](#)

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le **3 octobre 2014** au Service des ressources humaines, Ville de Salaberry-de-Valleyfield, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 1L8. Courriel : ressourceshumaines@ville.valleyfield.qc.ca. Télécopieur : 450 370-4803.

Pour de plus amples détails, consultez notre site Web au : www.ville.valleyfield.qc.ca

Information de l'ACSIQ

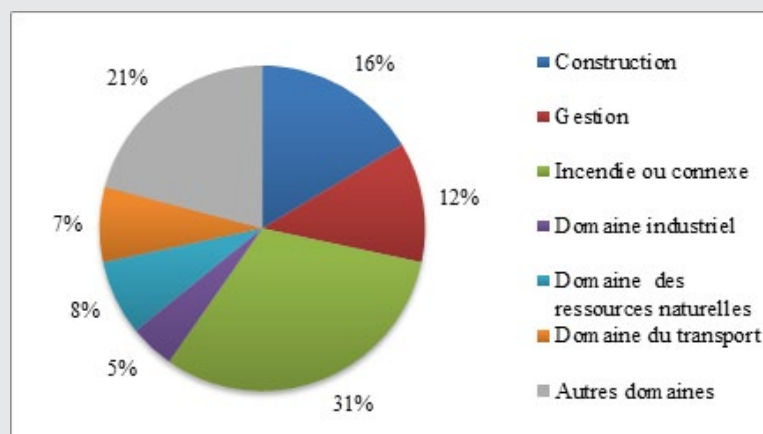
Un portrait scientifique de la sécurité incendie Le double emploi des pompiers à temps partiel

Lors du numéro du 8 septembre, nous vous avons présenté quelques résultats de la recherche scientifique intitulée *Portrait sociologique de la profession des pompiers du Québec*, une recherche effectuée madame par Karine St-Denis, Ph.D. Nous avons alors regardé les résultats sur la diversité des interventions des services de sécurité incendie.

Ce premier article s'est conclu sur l'importante question : comment parvenir à acquérir et maintenir toutes les compétences nécessaires à toutes les interventions en sécurité incendie ? Le présent article s'intéresse à cette question. Il montre comment les services de sécurité incendie à temps partiel sont d'autant concernés par cette question.

Des 109 pompiers qui ont répondu au questionnaire de cette recherche 84 % affirment avoir déjà occupé une autre profession avant celle de pompier et 61 % affirment être en situation de double emploi. Comme le montre la figure 1, les pompiers en situation de double emploi occupent des professions variées dans les domaines de la construction (16%), de la gestion (12%), de l'incendie (31%), de l'industrie (5%), de l'exploitation des ressources naturelles dont l'agriculture et la foresterie (8%), du transport (7%) et d'autres domaines dont l'enseignement et la vente (21%).

Figure 1 : Professions occupées par les pompiers en situation de double emploi



La situation de double emploi peut avoir de l'influence sur les ressources et le temps de réponse lors des interventions. Un des pompiers qui a participé aux entrevues de recherche a affirmé que :

« Des fois, sur les interventions, [il] y a du monde qui peuvent pas venir parce qu'[ils] travaillent à l'extérieur [...] Ils sont à l'extérieur pis faut qu'[ils] embarquent dans leur véhicule, qui rentrent à caserne, pis de la caserne qui aillent au feu. Pis nous autres on arrive pis faut que tu puisses quand même gérer la situation avec les ressources qu'on a. Pis les priorités qu'on a. »

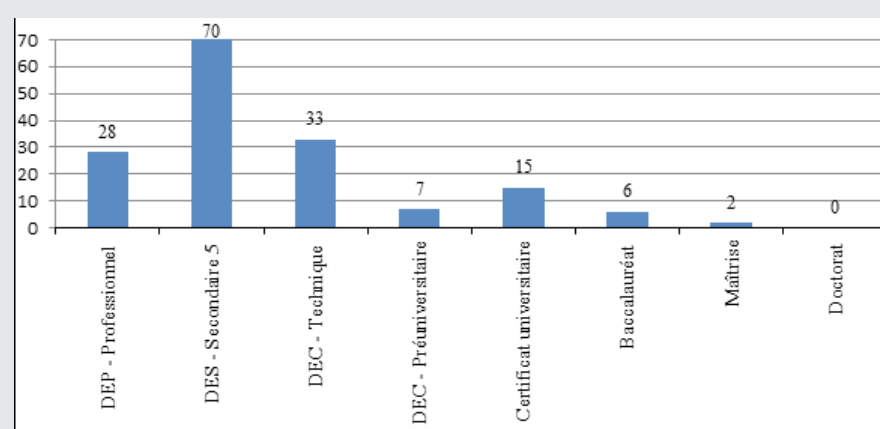
Un autre a affirmé que cette situation de double emploi peut influencer la motivation à se présenter aux pratiques lors des fins de semaine.

« lui, [il] travaille 40 heures par semaine [sur la] construction. C'est difficile des fois. [Il] y a des journées où ça leurs tente pas, des pratiques ou eh, [il] y a juste sa fin de semaine pis ... Non, c'est une autre réalité, c'est difficile. C'est plus difficile peut être là. Tu fais 40 heures par semaine [sur la] construction ... »

La situation de double emploi amène les pompiers à aussi vivre une situation de double formation. En effet, 87 % des pompiers de cette recherche ont obtenu un diplôme dans un domaine autre que l'incendie. Ces diplômes viennent se combiner avec les exigences de formation en incendie du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal. Plusieurs pompiers à temps partiel ont ainsi acquis une double formation : celle nécessaire pour exercer la profession de pompier et celle nécessaire pour occuper leur autre profession.

Au nombre des diplômes obtenus hors du milieu de la sécurité incendie, les diplômes d'études secondaires DES et les diplômes d'études professionnelles DEP et les diplômes collégiaux techniques DEC sont les plus nombreux. Ces diplômes sont recommandés, voire nécessaires, pour exercer des professions manuelles ou techniques dans les domaines de la construction, de l'industrie, des ressources naturelles et du transport. Les pompiers qui détiennent des diplômes d'études collégiales pré-universitaires ou des diplômes universitaires demeurent peu nombreux. Seuls 23 certifications universitaires dans un milieu autre de l'incendie ont été obtenues par les 109 pompiers de la recherche.

Figure 2 : Niveau de scolarité des pompiers dans un domaine autre que l'incendie



La réalité des services de sécurité incendie à temps partiel est donc particulière. Les pompiers y sont souvent en situation de double emploi, situation qui amène aussi une situation de double formation. Cette situation a-t-elle de l'influence sur les motivations des pompiers ? A-t-elle de l'influence sur le recrutement de la relève ? C'est ce que nous verrons dans un prochain numéro de l'Étincelle. Gardez l'œil ouvert!

Divers

Interopérabilité

L'interopérabilité vous intéresse?

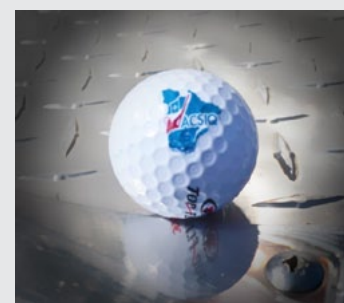
Voici (2) ateliers très intéressants qui vous sont offerts au cours des prochains mois.

Atelier binational Canada-États-Unis sur l'interopérabilité transfrontalière qui se tiendra du 20 au 22 octobre prochain. Pour consulter l'invitation, [cliquez ici!](#)

Atelier canadien sur l'interopérabilité en matière de sécurité publique qui aura lieu du 30 novembre au 3 décembre 2014. Pour consulter l'invitation, [cliquez ici!](#)

Golf 2014

C'est par une belle journée ensoleillée que 112 golfeurs se sont donnés rendez-vous pour la 21^e édition du tournoi de golf de l'Association des chefs en sécurité incendie qui se tenait cette année à Saint-Donat.



Vous pouvez consulter les photos de cet évènement sur le site internet de l'AC-SIQ dans la section **Galerie de photos**.

L'Étincelle virtuelle est présentée par:

Sécurité publique Québec



Cliquez sur les logos pour accéder à leur site!

Educ Expert



Régie du bâtiment Québec



La Capitale Assurances générales



Service d'inspection des assureurs incendie
AU SERVICE DES ASSUREURS ET DES MUNICIPALITÉS



Centre de services financiers des pompiers

Caisse du Réseau municipal

